

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 Septembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-09-29-14-01

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">24/09/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 14</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absents : 3</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL</p>
<p>OBJET :</p> <p>Ressources Humaines</p> <p>Petites villes de demain</p> <p>Recrutement du chef de projet</p> <p>Annule et remplace la délibération 2021-09-29-14</p>	<p>Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Était absent : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Comme il a déjà été expliqué au conseil municipal, la commune d'Ailly sur Noye et la commune de Moreuil ont été labellisée « petites villes de demain ». L'un des objectifs de ce projet est la revitalisation des 2 centres-bourgs. Il y'a lieu de procéder au recrutement d'un chef de projet mutualisé entre les 2 communes.</p> <p>Il est convenu que ce serait la commune d'Ailly sur Noye qui embaucherait la personne en charge de la conduite du programme. Le financement du poste étant assuré à 75% par l'État, le solde étant à partager entre Ailly sur Noye et Moreuil. Les frais de fonctionnement seraient également partagés entre les 2 communes. Pour ses missions, l'agent disposera d'une voiture de fonction, d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable dont les coûts seront partagés entre les 2 communes.</p> <p>Il y'a donc lieu de procéder à la rédaction d'une convention de mutualisation des coûts du futur agent ainsi qu'au recrutement éventuel d'un agent non titulaire via un contrat de projet en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire de catégorie A, pour assurer les missions de chef de projet « petites villes de Demain », à compter du 1^{er} novembre 2021.</p> <p>SALAIRE = 35 000 € à 45 000 € brut en fonction de l'agent recruté</p> <p>Aide de l'État = 75 % soit 26 250 € à 33 750 € maximum</p> <p>Reste à charge des communes (Ailly sur Noye et Moreuil) = 8 750 € à 11 250 €</p> <p>Soit pour chaque commune de 4 375 € à 5625 € / an</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de recruter un éventuel agent non titulaire via un contrat de projet en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire de catégorie A, pour occuper le poste de chef de projet « petites villes de demain » - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation des coûts de l'agent ainsi que tous les documents afférents à cette embauche. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents Pour copie conforme</p>

Le Maire,
Pierre DURAND

